



Syndicat de l'enseignement
de la région
de Vaudreuil

2239, chemin Sainte-Angélique
Saint-Lazare (Québec)
J7T 2H5

Téléphone : 450 455-6651
Télécopieur : 450 455-0083
Courriel : presidence@servaudreuil.net
Site Web : www.servaudreuil.net



Entrée en vigueur de la nouvelle structure de l'échelle de traitement

Conformément à l'annexe 53 de l'Entente 2020-2023, une nouvelle structure de l'échelle de traitement sera introduite à compter du 139^e jour de travail de la présente année scolaire, soit le 30 mars.

L'enseignante ou l'enseignant à temps plein ou à temps partiel est intégré dans la nouvelle structure de l'échelle de traitement à compter du 139^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023 au même échelon qui lui était reconnu au 138^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023¹.



Cependant, l'enseignante ou l'enseignant à temps plein ou à temps partiel qui est à l'échelon 17 au 138^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023 est intégré à l'échelon 16 de la nouvelle structure de l'échelle de traitement à compter du 139^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023.

Compte tenu de l'intégration de l'enseignante ou l'enseignant à temps plein ou à temps partiel dans la nouvelle structure de l'échelle de traitement à compter du 139^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023, l'expérience acquise durant cette année scolaire 2022-2023 ne permet aucun avancement d'échelon.

Toutefois, malgré ce qui précède et uniquement pour l'enseignante ou l'enseignant à temps plein ou à temps partiel classé à l'échelon 1 ou 2, l'expérience acquise durant cette année scolaire 2022-2023 pourra être considérée afin de lui permettre un avancement d'échelon conformément à l'article 6-4.00 de l'entente.

Puisqu'il n'y aura pas d'avancement d'échelon au 1^{er} juillet 2023, **l'arrimage entre l'expérience, la scolarité et la localisation dans l'échelle ne correspondra plus parfaitement.** Toutefois, même si les enseignantes et enseignants concernés demeurent au même « numéro » d'échelon, cet échelon aura été majoré. **Autrement dit, même échelon, mais augmentation du salaire quand même.**

Enfin, il faut aussi préciser que c'est seulement pour les futurs enseignants et enseignantes que l'élimination d'un échelon permettra d'atteindre le sommet de l'échelle un an plus tôt, sans toutefois rien enlever à ceux qui étaient déjà en fonction.

Véronique Lefebvre
Présidente

¹ À titre d'exemple seulement, l'enseignante ou l'enseignant à temps plein ou à temps partiel, qui est classé à l'échelon 3 (52 954 \$) au 138^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023, est intégré à l'échelon 3 (53 541 \$) à compter du 139^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023.

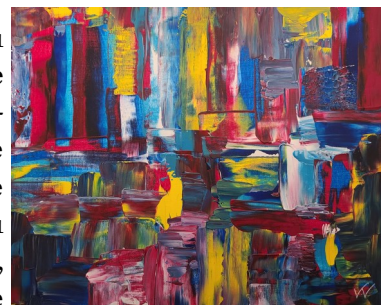
DANS CE NUMÉRO :

➤ Gagnantes du concours planificateur 2023-2024	2
➤ Gagnants Semaine des enseignantes et des enseignants	2
➤ En excédent d'effectifs dans votre école?	3
➤ Semaine de la relève syndicale	3
➤ Journée internationale des droits des femmes	4
➤ Saut de paie	4
➤ Comité de la condition des femmes - soirée-théâtre	5
➤ Retour sur le dernier réseau des jeunes	6
➤ Temps alloué à chaque matière	8

Gagnantes du concours planificateur 2023-2024



Nous aimerions féliciter les gagnantes du concours *Planificateur 2023-2024*, soit madame Ève Cusson, enseignante à l'école François-Perrot, pour sa photo qui illustrera la page couverture avant du planificateur et madame Véronique Vallée, enseignante à l'école du Papillon-Bleu, pavillon Saint-Jean-Baptiste, pour sa peinture qui illustrera la page



couverture arrière du planificateur. Elles remportent chacune une carte cadeau d'une valeur de cinquante dollars (50,00 \$) d'un commerce de la région de Vaudreuil-Soulanges de leur choix.

Le planificateur vous sera livré par votre personne déléguée d'ici la fin juin.

Grâce aux mille deux cents dollars (1 200,00 \$) reçus des commanditaires du planificateur 2022-2023, nous avons fait un don de cent dollars (100,00 \$) à chacun des organismes suivants : *Ligue des droits et libertés*, *Fondation Léa-Roback*, campagne *Jeune source d'énergie*, *La Source d'entraide*, *L'Actuel*, le *Centre d'action bénévole Soulanges*, *Croix-Rouge* et *Oxfam Québec*. D'autres dons seront offerts à d'autres organismes d'ici juin 2023.

Gagnants *Semaine des enseignantes et des enseignants*

Pour faire suite aux nombreux tirages et événements ayant eu lieu dans les écoles pendant la *Semaine des enseignantes et des enseignants*, du 5 au 11 février 2023, nous aimerions féliciter les personnes gagnantes des tirages et souligner l'imagination des enseignantes et enseignants pour les différentes façons de célébrer l'évènement.



Tirages :

Billet de loto *Gagnant à vie* : Nathalie Chagnon, Jason Mailloux et Nathalie Tessier.

Cartes cadeaux de 10 \$: Élisabeth Boucher, Geneviève Boyer, Julie Charlebois, Stéphanie Dumoulin et Laurence Grammelis, Gabriel Samoïsette, Sophie Wilson.

Cartes cadeaux de 15 \$: Amanda Labiche, Cathie Labonté, Karine Pilon et Mireille Tremblay.

Cartes cadeaux de 20 \$: Chantal Besner, Roxanne Bolduc, Lydie-Anne Boulangé, Kathleen Brossoit, Émilie Brunet, Sébastien Demers, Audrey Desjardins, Patricia Dicaire, Karine Gabriele, Annie Gagnon, Karine Germain, Mélissa Gilbert, Jean-Philippe Guy, Mathieu Lavoie, Claudine Malouin, Lyne Moreau, Geneviève Ouellette, Nathalie Paradis, Isabelle Pinard, Annie Pinsonneault, Tania Pratte-Lajoie, Catherine Toulouse et Arianne Trudel.

Cartes cadeaux de 25 \$: Pascale Deschenaux, Stéphanie Dubord, Annie Létourneau et Audrey Therrien Thibault.

Évènements :

Plusieurs sociaux, pause Tim, suçons en chocolat par un artisan local et post-it, diner pizza, bonbons pour tous, petit remontant de *Coureur des bois* dans le café, biscuits et madeleines de *Première Moisson* pour tous.



En excédent d'effectifs dans votre école?

Concernant les excédents d'effectifs dans votre école, les règles suivantes s'appliquent :

1. La liste des besoins par discipline est affichée dans l'école au plus tard le 7 mai (entente locale, clause 5-3.17 D).
2. Chaque enseignante et enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit (conservez la lettre et l'enveloppe).

Les enseignantes et enseignants en excédent doivent **choisir** :

SOIT : d'être affectée ou affecté dans leur école, dans une discipline pour laquelle elles ou ils répondent aux critères de capacité (convention nationale, clause 5-3.13) dans laquelle il y a un ou des besoins.

- Vous consultez la liste des besoins par discipline **affichée** dans l'école;
Ex. : S'il y a un besoin au préscolaire et que vous êtes en excédent d'effectifs au primaire, vous pouvez choisir d'être affecté au préscolaire.
- La direction n'a pas à « offrir » un poste;
- C'est à l'enseignante ou à l'enseignant de **choisir**, si elle ou il le désire, quel besoin elle ou il souhaite combler, sous réserve du critère de capacité (convention nationale, clause 5-3.13).

SOIT : d'être versée ou versé au bassin d'affectation-mutation au niveau du centre de services.

(C'est ce qui arrive dans la plupart des cas.)



Lors de la séance d'affectation-mutation, quand plus d'une candidate ou d'un candidat répondent à l'un des trois (3) critères de capacité, le choix s'effectue par ordre d'ancienneté. Quand aucune candidate ou aucun candidat ne répond aux trois (3) critères de capacité, le choix se fait par ordre d'ancienneté parmi les candidates et candidats reconnus capables par le centre de services.

Véronique Lefebvre, présidente

La Semaine de la relève syndicale de la CSQ, édition 2023



La [Semaine de la relève syndicale de la CSQ](#) revient cette année pour une 6^e édition. C'est l'occasion idéale de célébrer et de valoriser la contribution de celles et ceux qui ont décidé de joindre nos rangs pour militer et défendre nos valeurs de solidarité et de justice sociale.

La Semaine de la relève syndicale vise à favoriser le dialogue entre les membres, susciter l'adhésion de nouvelles personnes aux syndicats, aux fédérations et à la Centrale. C'est une occasion de plus pour les membres de faire entendre leur voix afin qu'ils sentent qu'ils ont leur mot à dire et qu'ils peuvent agir au sein de leur organisation syndicale.

Susciter l'appartenance et l'engagement

Le Camp de la relève syndicale a lieu chaque année pendant la Semaine de la relève. L'objectif de l'évènement consiste à susciter le sentiment d'appartenance et l'engagement syndical et citoyen.

Les participantes et participants au Camp ont l'occasion d'approfondir leur rôle comme personne militante et d'en apprendre davantage sur la Centrale (sa mission, son fonctionnement, ses engagements, etc.). Plusieurs ateliers collaboratifs et dynamiques, organisés juste pour eux, sont répartis sur trois journées, soit du 19 au 21 avril 2023.



LE THÈME DE LA CAMPAGNE 2023 : RÉSISTANCES FÉMINISTES

Un slogan comme un chant de ralliement, un appel à la lutte, des mots scandés par nos aïeules, nos sœurs et nos alli.e.s, hurlé dans les rues, collé sur les murs, murmuré dans nos intimités, ressenti au plus profond de nous-mêmes. Un slogan fait de nos diversités, alimenté par nos colères, nourri par notre sororité. L'heure n'est pas à la division. Elle n'est pas à la négociation. L'heure n'est pas silencieuse. Elle est grave. L'urgence climatique, les polarisations, privatisations, l'effritement des droits des femmes, l'augmentation des violences à notre égard, l'exacerbation des inégalités, la montée du racisme, le sexisme décomplexé, la haine assumée. Un slogan comme une évidence. L'amour comme acte de résistance.

UN SYMBOLE DES LUTTES FÉMINISTES

En portant l'épinglette du 8 mars ou en affichant le visuel, nous affirmons que nous sommes féministes et nous affichons notre volonté de poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité avec toutes les femmes.

LE COLLECTIF 8 MARS

Le Collectif 8 mars représente plus de 700 000 femmes au Québec. Il est formé de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ). Le Collectif travaille conjointement à promouvoir la journée internationale des droits des femmes au Québec par la production d'une affiche et d'une épinglette, ainsi que des activités de représentation politique. Chaque année, le visuel du 8 mars est largement distribué à travers le Québec pour marquer cette journée à travers tout le Québec. Chaque année, ce sont aussi de nombreux événements qui sont organisés autour de cette journée.

Source : <https://www.lacsq.org/vie-syndicale/droits-des-femmes/8-mars/>

Saut de paie

Comme vous le savez sûrement, les enseignantes et les enseignants à temps plein reçoivent leur salaire étalé sur 26 paies entre le premier jeudi travaillé de l'année scolaire et la fin des vacances du mois d'août. Or, une fois au 6/7 ans environ, il arrive qu'un espace de trois semaines survient entre la dernière paie des vacances d'été et la première paie de l'année scolaire suivante. Veuillez prendre note que ce décalage de paie surviendra au mois d'août 2023. La première paie de l'année scolaire 2023-2024 sera versé le 31 août 2023 puisque nous commençons à travailler le vendredi 25 août 2023, selon les clauses 6-8.01 et 6-9.01 de la convention collective nationale. Comme cela entrainera un décalage de paie, veuillez prévoir votre budget en conséquence.

JUILLET 2023							AOÛT 2023						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	Paie 10	11	12
9	10	11	12	Paie 13	14	15	13	14	15	16	Pas de paie 17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	Paie 27	28	29	27	28	29	30	Paie 31		
30	31												

Dernière paie de l'année scolaire 2022-2023

Pas de paie

Première paie de l'année scolaire 2023-2024



SOPHIE CADIEUX
DANS

Féministe pour Homme

« GUIDE DE SURVIE
POUR TOUS(TES) »

DE NOÉMIE DE LATTRE

mis en scène par Alix Dufresne adapté par Rébecca Déraspe

**Le comité de la condition des femmes vous invite
au spectacle « Féministe pour homme »
présenté par Sophie Cadieux**

Quand :	Samedi 25 mars 2023
Où :	Salle Albert-Dumouchel – Valspec à Valleyfield
Heure du spectacle :	20 h
Cout du billet/membre :	25 \$*
Cout du billet/non-membre :	40 \$*

* Seuls les membres du SERV ont droit au prix réduit du billet (Le comité de la condition des femmes offre 15 \$ par billet). Un billet par membre. Nombre limité de billets. Sous le principe de premier arrivé, premier servi et qui aura payé son billet.

Le paiement de 25 \$ ou 40 \$ doit être remis en main propre au syndicat ou par virement Interac à inscription@servaudreuil.net avant le 16 mars 2023 (La réponse à la question doit être SERV25CCF).



Un coquetel sera offert sur place à 19 h 30 par le comité de la condition des femmes aux membres du SERV qui assisteront au spectacle.

Billet remis sur place le soir de l'évènement.



Retour sur le dernier réseau des jeunes Saviez-vous que...

Le [mois de l'Histoire des Noirs](#) a lieu au mois de février. Pour aborder le racisme et la différence en classe afin de sensibiliser les élèves, voici 7 suggestions d'albums jeunesse :



- Gros chagrin de Rémi Courgeon
- I have a Dream : 52 icônes noires qui ont marqué l'histoire de Jamia Wilson et Andrea Pippins
- Tous super-héros T.1 et T.2 par Lilian Thuram et Jean-Christophe Camus
- C'est quoi un réfugié d'Élise Gravel
- Le rose, le bleu et toi d'Élise Gravel
- Le chemin de Jada de Laura Nfasou et Barbara Brun
- Nos boucles au naturel de Matthew A. Cherry et Vashti Harrison

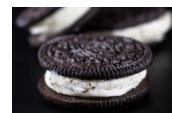
De plus, soyons nous-mêmes le vecteur de ce changement et acceptons la diversité. En amorçant des conversations sur le sujet et en permettant aux élèves de créer un lien de confiance, cela permettra de combattre le racisme dans nos écoles.

Au Québec, la population noire représente 5,1 % de toute la population. Elle a en moyenne 29,6 ans. Malgré son jeune âge, la population noire est toujours sous-représentée sur le marché du travail, autant dans les compagnies qu'en éducation et en santé. « La diversité est un fait, l'inclusion est un choix et l'équité est un devoir. »



Camille Esther Gagnon,
Conférencière au Réseau des Jeunes

Connaissez-vous le **phénomène Oréo** ? Il s'agit d'une perception que peuvent avoir les personnes noires d'être physiquement noir à l'extérieur, mais de vouloir se sentir blanc à l'intérieur afin d'être mieux acceptées dans la société actuelle.



Les forums « **Parlons Éducation** » auront lieu en mars et avril prochains. Il s'agit de discussions et d'échanges ouverts à tous les citoyens en lien avec le système d'éducation actuel. En tant que jeunes enseignants, nous sommes parmi les mieux placés pour amener notre point de vue. Prenons en main l'avenir de l'éducation ! Voici les dates de ces forums près de notre région :

- 24 et 25 mars 2023 à Laval
- 14 et 15 avril 2023 à Montréal
- 28 et 29 avril 2023 à Saint-Jérôme

D'ailleurs, le syndicat remboursera aux membres participant au forum, les frais de déplacement, les frais de stationnement et les frais de repas lors de ces journées. Pour vous inscrire, veuillez consulter le site : www.parlonseducation.ca et signifier votre participation à amelie@servaudreuil.net.

**Parlons
éducation**

La 6^e édition de la semaine de la relève syndicale aura lieu du 17 au 21 avril 2023. Celle-ci vise à favoriser le dialogue entre les membres, à célébrer la relève et à susciter le sentiment d'appartenance au sein du syndicat. Pour l'occasion, une activité sera organisée le jeudi 20 avril. On vous attend en grand nombre !

La violence envers les enseignants est de plus en plus présente dans les écoles. Il est important de remplir un **rapport d'incident**, soit l'icône de la petite ambulance sur le Guichet Unique, pour tout acte de violence physique ou psychologique à votre égard. Cessons de banaliser les comportements violents et dénonçons l'inacceptable !



Retour sur le dernier réseau des jeunes Saviez-vous que...

(suite)

Quelques faits intéressants en lien avec l'économie actuelle :

- *L'inflation a atteint 8 % en février 2022, selon la présentation de la CSQ faite lors du réseau, c'est-à-dire que les prix ont augmenté en moyenne de 8 % en un an. Habituellement, le taux d'inflation se situe autour de 2 % depuis les 30 dernières années. Depuis les 6 derniers mois, les prix tendent à se stabiliser. En 2023, les économistes prévoient un taux d'inflation autour de 6,7 %.*
- *La plupart des entreprises ont augmenté leur prix en raison de l'augmentation du prix du pétrole. Toutefois, cette augmentation était trop élevée et cela leur a permis de faire une plus grande marge de profit. Celle-ci n'avait jamais été aussi grande depuis les 70 dernières années.*
- *Selon les économistes, le prix des produits d'alimentation continuera d'augmenter en raison des changements climatiques qui causent plusieurs pertes et perturbations des récoltes.*

*Depuis une dizaine d'années, la **dette du Québec ne cesse de diminuer**. À l'heure actuelle, la situation financière du gouvernement est bonne.*

*Connaissez-vous des **élèves autochtones** de niveau 3^e secondaire ? Invitez-les à présenter une demande pour recevoir 1 des 4 **bourses de persévérance scolaire** d'une valeur de 750 \$ offertes par la CSQ.*

[Bourses de persévérance scolaire autochtone de la CSQ – 2^e édition – Centrale des syndicats du Québec \(CSQ\)](#)



*En 2015, selon Statistiques Canada, on retrouvait 5,5 personnes disponibles (au chômage) pour chaque poste vacant. **En 2022, il y avait 0,8 personne entrante pour remplacer une personne sortante. C'est moins d'une personne disponible par poste vacant.** Les postes vacants demandent généralement peu de qualification. Nous en arrivons donc à nous questionner si les conditions de travail, parfois déplorables de certains métiers, accentuent la difficulté à pourvoir certains postes vacants.*

*Le gouvernement provincial prévoit une baisse d'impôt de 1 % pour les contribuables, soit en moyenne 300 \$ de moins par personne. Toutefois, selon plusieurs économistes, **cette baisse***



Eric Girard,
ministre des Finances

***d'impôts n'est pas souhaitable** puisqu'elle aurait pour effet de diminuer l'investissement dans les services publics qui sont déjà mal en point. Voici un article de La Presse en lien avec ce sujet : [Baisses d'impôt | La population québécoise sera perdante | La Presse](#)*



Alexandre Ferland et Frédérique Martin, comité des jeunes

Procédure à privilégier lors de modifications au temps alloué à chaque matière

Il revient au conseil d'établissement d'approuver le temps alloué à chacune des matières obligatoires et à option, proposé par la direction d'école, en s'assurant de l'atteinte des objectifs et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministère. Il se doit également de respecter les règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique (LIP article 86).

Ce pouvoir accordé à chaque école entraîne des différences en ce qui concerne la durée des périodes et le temps consacré à chaque spécialité.

Se doter d'une procédure :

Considérant que cette obligation que nous confère la *Loi sur l'instruction publique* apporte à l'équipe-école, tous les ans, une part de stress et d'irritation, autant chez les titulaires que chez les spécialistes, nous vous proposons de vous doter d'une procédure. Celle-ci vous aidera à garder un climat de travail sain et respectueux des valeurs de tout un chacun et envers les enseignants spécialistes qui ont à cœur l'enseignement des arts, de l'anglais et de l'éducation physique.



Éléments à considérer :

Les spécialistes qui n'ont qu'une heure par semaine pour l'enseignement de leur discipline jugent difficile de voir le programme en entier.

La non-continuité d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre de l'une des disciplines est un problème pour l'enseignement des disciplines en art.

La stabilité chez le personnel permet un meilleur suivi auprès des élèves de l'école durant leur parcours scolaire.

L'équipe-école doit être sensible aux impacts sur la tâche des spécialistes et au climat de travail.

Procédure proposée :

Une demande de modification à la grille-matière pour l'année suivante doit être proposée **au plus tard à la fin du mois de février**.

Une demande de modification doit être déposée au conseil d'école ou à une assemblée du personnel au moins un mois avant son approbation pour permettre à l'équipe-école de participer à son élaboration. Ce délai permet d'en prendre connaissance, d'y réfléchir, d'en discuter avec les collègues pour éviter toute mauvaise surprise et pour ne pas se sentir bousculé pour prendre la bonne décision.



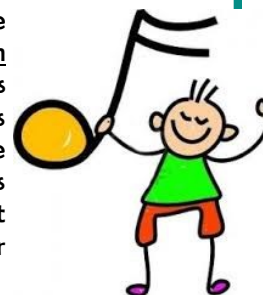
Lors de l'élaboration finale en conseil d'école ou en assemblée du personnel, les spécialistes détenteurs de postes à l'école doivent obligatoirement être présents et avoir droit de parole.

Si un des spécialistes ne peut être présent à cette réunion, il doit donner une raison valable à la direction. La décision sera alors reportée à une prochaine rencontre.

En cas d'absence de longue durée d'un spécialiste (congé, invalidité, maternité, accident du travail, etc.), l'équipe-école privilégiera le statu quo en ne modifiant pas le temps alloué à chacune des matières pour l'année scolaire suivante.

Conclusion :

Tant que le MEEES ne modifiera pas le régime pédagogique pour introduire un temps prescriptif pour toutes les spécialités au primaire, les enseignantes et enseignants sont dans l'obligation de participer à l'élaboration du temps alloué à chaque matière. Mieux vaut procéder avec diligence et respect pour le personnel déjà en place.



En espérant que ce modèle de procédure vous soit utile et vous aide à réaliser cette lourde tâche qu'est la répartition du temps alloué à chacune des matières.

Véronique Lefebvre, présidente